RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION

R :03-CPS260121

« Que le CPS accepte les modifications proposées aux profils des programmes combinés suivants : Juris Doctor – Maîtrise en administration publique (programme combiné J.D.-M.A.P.), Juris Doctor – Maîtrise en administration des affaires (programme combiné J.D.-M.B.A.), Juris Doctor – Maîtrise en études de l'environnement (programme combiné J.D.-M.E.E.). »

R :04-CPS260121

« Que le CPS accepte les modifications proposées au profil du programme de Maîtrise en droit (LL.M.). »

R :05-CPS260121

« Que le CPS accepte les modifications proposées à la banque de cours DROI du programme de Maîtrise en droit (LL.M.). »

R :12-CPS260121

« Sous réserve de l'adoption par le Sénat académique des modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires) et au programme de Doctorat en études littéraires, que le CPS accepte la création des cours LITT suivants : LITT7020 Lectures dirigées II, LITT7512 Littérature et espace, LITT7515 Poétique du cycle litt., LITT7520 Roman québécois (1895-1962), LITT7525 Rapports Texte/Image, LITT7530 Le roman historique, LITT7535 Regards sur la litt autochtone, LITT7540 Littératures voyageuses, LITT7550 Roman acadien non canonique, LITT7555 Fiction et théories du pouvoir. »

R :13-CPS260121

« Sous réserve de l'adoption par le Sénat académique des modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires) et au programme de Doctorat en études littéraires, que le CPS accepte la modification des cours LITT suivants : LITT6901 Thèse, LITT7010 Lectures dirigées I, LITT7330 Institution littéraire, LITT7420 Théorie littéraire, LITT8902 Thèse de doctorat. »

R :14-CPS260121

« Sous réserve de l'adoption par le Sénat académique des modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires) et au programme de Doctorat en études littéraires, que le CPS accepte l'abolition des cours LITT suivants : LITT6010 Lectures dirigées, LITT7110 Littérature française I, LITT7120 Littérature française II, LITT7130 Littérature française III, LITT7210 Littérature québécoise I, LITT7220 Littérature québécoise II, LITT7230 Littérature québécoise III, LITT7310 Littérature acadienne I, LITT7320 Littérature acadienne II. »

R :15-CPS260121

« Sous réserve de l'adoption par le Sénat académique des modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires) et au programme de Doctorat en études littéraires, que le CPS accepte la modification à la banque de cours LITT du programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

R :16-CPS260121

« Sous réserve de l'adoption par le Sénat académique des modifications proposées au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires) et au programme de Doctorat en études littéraires, que le CPS accepte la modification à la banque de cours LITT du programme de Doctorat en études littéraires. »

R :17-CPS260121

« Que le CPS accepte que le cours double siglé LITT7500/LING7500 Processus de recherche soit obligatoire au programme de Maîtrise ès arts (études littéraires). »

R :18-CPS260121

« Que le CPS accepte la modification proposée au cours LING8902 Thèse de doctorat. »

R :19-CPS260121

« Que le CPS adopte les RAP des programmes suivants : Maîtrise ès arts (études littéraires), Doctorat en études littéraires, Maîtrise en sociolinguistique et Doctorat en sociolinguistique. »